



INSTITUT du RISK
& COMPLIANCE



IRC COMITÉ DU SUD HÔTEL INTERCONTINENTAL - LYON CONFÉRENCE PRÉSENTIEL

LE 5 JUILLET 2022 de 9H00 à 12H30

COMPLIANCE : FONDATIONS ET ASSOCIATIONS

Les thèmes abordés dans cette conférence sont les suivants :

- Ethique et lien de confiance
- Panorama du cadre réglementaire de l'obligation de conformité
- La corruption à l'international
- La mise en œuvre opérationnelle d'un programme de conformité

Public concerné :

Compliance officers & managers • Directeurs et Responsables des Ressources Humaines • Directeurs de la conformité
• Directeurs Ethics • Juristes internes • Directeurs/responsables juridiques • Responsables RSE • Associés de cabinets
d'avocats • Dirigeants d'entreprise

> Je m'inscris



PROGRAMME :

9H00 - 9H30 ETHIQUE ET LIEN DE CONFIANCE

- De l'importance de maintenir le lien de confiance avec les tiers par le respect de valeurs et des comportements éthiques.
- Quel rôle et avantage peut jouer le Label dans la démarche éthique et comment s'articule-t'il avec l'ensemble des contrôles déjà existants.

Intervenant

Mathilde Cuchet-Chosseler - Déléguée déontologie et relations extérieures - Don en confiance

9H30 - 10H00 PANORAMA DU CADRE REGLEMENTAIRE DE L'OBLIGATION DE CONFORMITE

- Renforcement du cadre réglementaire en matière de conformité
- Naviguer entre les soft law et hard law en France et à l'international sur des domaines de risques très variés (corruption et fraude, embargos, ...).
- L'obligation de mise en place d'un programme de conformité : les principales mesures à mettre en place.
- Responsabilité et sanctions : à qui s'appliquent-elles ?

Intervenant

Matthias Guillou - Avocat associé cabinet Chemarin & Limbour

10H00 - 10H30 LA CORRUPTION À L'INTERNATIONAL

- Les principaux schémas simple et complexe rencontrés à l'international en matière de corruption et de fraude.
- Réaliser des achats à l'international : exemple des appels d'offres
- Travailler avec des partenaires locaux (ONG)

Intervenant

Malika Aït-Mohamed Parent - Anti-Corruption Expert

10H30 - 11H00 PAUSE CAFÉ

11h00 - 11h30 RETOUR D'EXPIRIENCE DE L'ASSOCIATION SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX (SPA)

Retour d'expérience sur le premier contrôle de l'Autorité Française Anticorruption à l'encontre d'une association d'utilité publique sur la base de l'article 3 de la loi Sapin 2.

- Revue du déroulé du contrôle de l'AFA et du suivi des recommandations.
- Quels enseignements en tirer notamment concernant les attentes de l'AFA dans le déploiement d'un programme de conformité ?

Intervenant :

Myriam Kaczmarek – responsable de l'audit et du contrôle interne – Société Protectrice des Animaux

11h30 - 12h30 COMMENT APPRÉHENDER LES SPÉCIFICITÉS DES ASSOCIATIONS ET DES FONDATIONS ?

Quels sont les red flag spécifiques aux associations et fondations et quelles bonnes pratiques peut-on retenir pour les maîtriser ?

C'est ce à quoi nous essayons de répondre en envisageant la mise en œuvre opérationnelle d'un programme de conformité à partir des risques spécifiques aux OSBL, que ces risques soient inhérents à leur objet social, leur gouvernance, les modes de financement et de management, ou tout simplement ceux inhérents à l'exercice des activités. Autant d'indicateurs de risques qui augmentent le facteur risque et qui doivent conduire à une vigilance accrue indispensable au maintien du lien de confiance avec les tiers.

Intervenants :

Fabrice Geistlich Directeur Conformité et DPO – ADIE

Françoise Trevisani, Consultante indépendante en conformité et gestion du risque

NAVEX™

OneTrust
PRIVACY, SECURITY & GOVERNANCE

ellisphero



BULLETIN D'INSCRIPTION DUU 5 JUILLET 2022*

Nom : Prénom :
Société :
Fonction :
Adresse :
Code Postal : Ville : Pays :
Email @ :
Téléphone fixe : Mobile :

FRAIS D'INSCRIPTION (par chèque ou virement) :

	Avant le 29 JUIN 2022	Après le 29 JUIN 2022
Non Membre	450 Euros	510 Euros
Membre - (Cout adhésion annuelle 445 Euros)	Gratuit	Gratuit

RÈGLEMENT

- Par chèque établi à l'ordre de INSTITUT DU RISK & COMPLIANCE – IRC ou
- Par virement : LCL Paris Ranelagh - IBAN : FR60 3000 2004 7800 0043 1342 P50 - CODE BIC : CRLYFRPP
- **Par paiement en ligne** : allez à www.institutriskcompliance.com/espace-membres/

BULLETIN D'INSCRIPTION* (à retourner par courrier à l'adresse ci-dessous ou par mail à l'adresse : contact@institutriskcompliance.com)
INSTITUT DU RISK & COMPLIANCE – IRC - 77 RUE DE L'ASSOMPTION, 75016 PARIS

Date :

Signature :

COMMENT DEVENIR MEMBRE ?* allez à www.institutriskcompliance.com

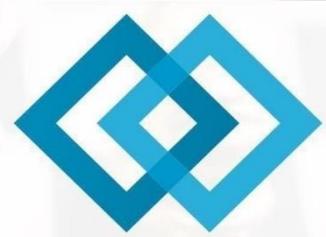
- Connectez-vous sur le site.
- Cliquez sur le lien « Devenez adhérent ».
- Compléter les renseignements à fournir.
- Payez le montant de l'adhésion - directement en ligne sur le site.

Bienvenue, vous êtes maintenant membre IRC ! Profitez dès maintenant de votre espace membre !

QUELS SONT LES AVANTAGES QUE L'IRC OFFRE A SES MEMBRES ?

- Inscription gratuite à nos congrès européens **Compliance et Technology et Compliance & RGPD** les 18 et 19 Mai 2022.
- Inscription gratuite à notre congrès français **Compliance et Institutions financières**.
- **15 conférences annuelles « petits déjeuner » liées aux enjeux de la Compliance gratuites, organisées par l'Institut en Hybride ou en Distanciel.**
- Inscriptions gratuites à nos conférences régionales de Marseille, Lyon et Genève.
- Accès au **1er Benchmark** indépendant des **Outils de la Compliance et RGPD**.
- Faire parti du **Comité Grand Sud** : plusieurs réunions par an, participation aux groupes de travail dédiés à la compliance à Lyon, Nice, Marseille et Genève.
- Plus de **90 contenus en ligne** des conférences déjà réalisées portant sur l'anticorruption, les cartographies de risque, la lutte contre le blanchiment, la protection des données (RGPD), etc.....
- Plus de 60 travaux de nos membres.
- D'un réseau de professionnels de la Compliance / Networking / Conseils pratiques innovants sur le monde de la Compliance.
- De la possibilité de participer aux différents groupes de travail thématiques de l'Institut et avec nos partenaires européens.

* Conformément à l'Article 7 des statuts, votre admission est soumise à l'agrément du Conseil d'administration. Nous vous informerons par email en cas de refus du Conseil et vous retournerons alors votre règlement. •Votre adhésion court à partir de la date de votre paiement et ce pour un an. •Si l'adhérent quitte l'association au cours de l'année, pour quelque raison que ce soit, Il est entendu que l'adhésion commencée, est due entièrement et reste acquise à l'Institut du Risk & Compliance.



INSTITUT du RISK
& COMPLIANCE



BULLETIN D'ADHÉSION*

Nom :
Prénom :
Société :
Fonction :
Adresse :
Code Postal :
Ville : Pays :
Email @ :
Téléphone fixe :
Mobile :

OFFRE SPÉCIALE
POUR TOUTE ADHÉSION
AVANT LE 18 AVRIL 2022

ENTRÉE GRATUITE
AU 5ÈME CONGRÈS
DU 18 ET 19 MAI 2022

COMPLIANCE
ET TECHNOLOGIE

FRAIS D'INSCRIPTION :

Membre - Cout adhésion annuelle 485 Euros. Nb : x Total Euros

L'adhésion d'un an sera effective à la date de réception du bulletin et du règlement.

Pour toute inscription, un livre parmi cette sélection vous est OFFERT, en partenariat avec

DALLOZ



- Livre 1 - La gouvernance face à la Conformité..... 39€
- Livre 2 - Pour une Europe de la compliance..... 44€
- Livre 3 - Anticorruption, Loi sapin 2..... 29€
- Livre 4 - Le devoir de vigilance 29€
- Livre 5 - Donner du sens aux contrôles : une question de risque 39€

RÈGLEMENT (par chèque ou virement) :

- Par chèque établi à l'ordre de INSTITUT DU RISK & COMPLIANCE – IRC ou
- Par virement : LCL Paris Ranelagh - IBAN : FR60 3000 2004 7800 0043 1342 P50 - CODE BIC : CRLYFRPP
- **Par paiement en ligne** : allez à www.institutriskcompliance.com/espace-membres/

BULLETIN D'INSCRIPTION* (à retourner par courrier à l'adresse ci-dessous ou par mail à l'adresse : contact@institutriskcompliance.com)

INSTITUT DU RISK & COMPLIANCE – IRC - 77 RUE DE L'ASSOMPTION, 75016 PARIS

Date :

Signature :

COMMENT DEVENIR MEMBRE ?* allez à www.institutriskcompliance.com

- Connectez-vous sur le site.
- Cliquez sur le lien « Devenez adhérent ».
- Compléter les renseignements à fournir.
- Payez le montant de l'adhésion - directement en ligne sur le site.

*Conformément à l'Article 7 des statuts, votre admission est soumise à l'agrément du Conseil d'administration. Nous vous informerons par email en cas de refus du Conseil et vous retournerons alors votre règlement. •Votre adhésion court à partir de la date de votre paiement et ce pour un an. •Si l'adhérent quitte l'association au cours de l'année, pour quelque raison que ce soit, Il est entendu que l'adhésion commencée, est due entièrement et reste acquise à l'Institut du Risk & Compliance.